



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Délibération de la Commission Recherche

N° 2020-CFR-047

Séance du 06 novembre 2020

Président : M. Pasquale MAMMONE
Vice-Président : M. Éric MONFLIER

Convention de prestation avec la société ROQUETTE – Laboratoire UCCS

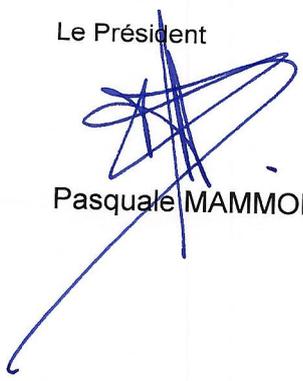
*Condition d'acquisition du vote : Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés*

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres représentés : 1
Nombre de vote pour : 21
Nombre de vote contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

La Convention de prestation avec la société ROQUETTE – Laboratoire UCCS est approuvée.

Arras, le 17/12/2020

Le Président



Pasquale MAMMONE

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr